0.a. Objectif

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

0.b. Cible

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

0.c. Indicateur

Indicateur 2.a.1: Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

0.d. Série

Série primaire : Indice d'orientation agricole pour les dépenses publiques

Série complémentaire : Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB (%)

Séries complémentaires : Part de l'agriculture dans les dépenses publiques (%).

0.e. Mise à jour des métadonnées

Mars 2021

0.f. Indicateurs connexes

Les indicateurs 17.1.1 et 17.1.2 s'appliquent également à la méthodologie des SFP du FMI.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1.a. Organisation

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2.a. Définition et concepts

Définition:

L'Indice d'orientation agricole (IOA) des dépenses publiques est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, divisée par la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture désignant le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse. La mesure est un indice exempt de devise, calculé comme le rapport entre ces deux parts. Les gouvernements nationaux sont tenus de calculer les dépenses publiques selon les statistiques de finances publiques (SFP) et la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), et la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB selon le système de comptabilité nationale (SCN).

Concepts:

L'agriculture désigne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse, ou la division A de la Classification internationale type par industrie (CITI) Rév. 4 (égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2).

Les dépenses publiques sont toutes les dépenses et acquisitions d'actifs non financiers associés au soutien d'un secteur en particulier, tel que défini dans le Manuel des statistiques de finances publiques (MSFP) 2014 élaboré par le Fonds monétaire international (FMI).

Les dépenses publiques sont classées selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), une classification élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée par la Division statistique des Nations Unies (DSNU).

La valeur ajoutée agricole et le PIB sont basés sur le système de comptabilité nationale (SCN).

2.b. Unité de mesure

Ratio

Voir 4.c. Méthode de calcul, ci-dessous.

2.c. Classements

La Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) est une classification détaillée des fonctions, ou objectifs socio-économiques, que les unités des administrations publiques visent à atteindre par le biais de divers types de dépenses. Les fonctions sont classées selon un schéma à trois niveaux, conforme à la Classification internationale type des industries de toutes les activités économiques (CITI), Rév.4. En particulier, le schéma comprend :

- 1. 10 catégories de premier niveau, ou à deux chiffres, appelées divisions, y compris les catégories Affaires économiques (04) et Protection de l'environnement (05);
- 2. au sein de chaque division, 2 catégories ou plus à trois chiffres, appelées groupes, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (042) et la protection de la biodiversité et des paysages (054); et
- 3. au sein de chaque groupe, une ou plusieurs catégories à quatre chiffres, appelées classes, telles que Agriculture (0421), Foresterie (0422) et Pêche et chasse (0423).

Le questionnaire du Fonds monétaire international (FMI) sur les statistiques de finances publiques (SFP) recueille des données sur les deux premiers niveaux. Le questionnaire de la FAO vise à

Page: 2 of 7

recueillir des informations sur les classes, ainsi qu'une ventilation des dépenses connexes en dépenses récurrentes et en dépenses en capital. Les trois niveaux de classification et le contenu de chaque classe sont décrits dans le MSFP 2014, accessible à l'adresse https://www.imf.org/external/np/sta/gfsm/.

La classification géographique FAOSTAT est utilisée pour agréger les indicateurs entre les groupes de pays (http://www.fao.org/faostat/en/#definitions).

3.a. Sources de données

Les données sur les dépenses publiques sont recueillies auprès des pays au moyen d'un questionnaire annuel administré par la FAO. Étant donné que les pays compilent généralement les données sur les dépenses publiques en fonction de leurs systèmes financiers, et qu'il s'agit de données administratives couvrant la totalité des dépenses publiques, en particulier au niveau du gouvernement central, il n'y a pas d'erreur d'échantillonnage. Pour certains pays qui ne communiquent pas de telles données à la FAO, les données peuvent être obtenues à partir de la base de données SFP du FMI (qui comprend des données similaires, mais couvrant davantage de secteurs, et avec moins de désagrégation du CFAP 042) ou à partir des sites web officiels des gouvernements nationaux.

Les données sur la valeur ajoutée agricole et le PIB sont basées sur le système de comptabilité nationale, qui est un cadre analytique qui compile les données nationales à partir d'une combinaison d'enquêtes, de recensements et de sources administratives (par exemple, fiscales). Ces données sont obtenues auprès de la Division des statistiques des Nations Unies, qui fournit des estimations de comptabilité nationale pour 220 pays et territoires.

3.b. Méthode de collecte des données

Les données pour le dénominateur sont recueillies chaque année auprès des pays à l'aide du questionnaire de la FAO sur les dépenses publiques en agriculture (DPA), élaboré en collaboration avec le FMI. Les données des pays peuvent être complétées, pour les pays avec données manquantes, par des données recueillies par le FMI, ou publiées sur les sites web officiels des gouvernements nationaux. Les homologues officiels au niveau national sont, selon le pays, le bureau national de statistique, le ministère des finances (ou une autre agence centrale de planification) ou le ministère de l'agriculture. La validation et la consultation ont été menées par le biais de diverses commissions et comités de la FAO, notamment ses deux commissions de statistiques agricoles en Afrique et en Asie et Pacifique, son Comité des statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, et son Comité de l'agriculture.

3.c. Calendrier de collecte des données

La collecte des données pour l'année de référence 2020 sur les dépenses publiques en agriculture (DPA) commencera en mars-avril 2021. En raison du temps nécessaire pour recueillir, compiler et publier les données nationales, certains pays seront peut-être en retard pour fournir des données ponctuelles.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Comme ces données sont en grande partie compilées annuellement, la prochaine publication de cet indicateur est prévue pour novembre 202 et couvrira les données jusqu'à l'année de référence 2020

(pour les pays pour lesquels la collecte, la compilation et la publication des données sont plus rapides).

3.e. Fournisseurs de données

Ministère des finances, agence centrale de planification, bureau national de statistique et/ou ministère de l'agriculture

3.f. Compilateurs des données

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

3.g. Mandat institutionnel

L'article I de la Constitution de la FAO exige que l'Organisation « recueille, analyse, interprète et diffuse des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture ». (http://www.fao.org/docrep/x5584e/x5584e00.htm). Les pays membres ont réaffirmé ce mandat en 2000. Dans le cadre du programme de travail statistique de la FAO, les pays membres ont approuvé le développement d'un domaine des statistiques d'investissement, y compris les travaux en cours sur les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, lors des réunions de trois organismes statutaires: la Commission Asie-Pacifique des statistiques agricoles (APCAS) tenue au Vietnam en février 2014; la Commission africaine des statistiques agricoles (AFCAS) qui s'est tenue au Maroc en décembre 2013 ; et le groupe de travail de l'IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago en juin 2013.

4.a. Justification

Un indice d'orientation agricole (IOA) supérieur à 1 reflète une orientation plus élevée vers le secteur agricole, qui reçoit une part plus élevée des dépenses publiques par rapport à sa contribution à la valeur ajoutée économique. Un IOA inférieur à 1 reflète une orientation plus faible vers l'agriculture, tandis qu'un IOA égal à 1 reflète la neutralité dans l'orientation d'un gouvernement vers le secteur agricole.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture comprennent les dépenses consacrées aux politiques et aux programmes sectoriels; l'amélioration du sol et le contrôle de la dégradation des sols; l'irrigation et les réservoirs à usage agricole; la gestion de la santé animale, la recherche sur le bétail et la formation en élevage; la recherche biologique marine/d'eau douce; le boisement et d'autres projets forestiers; etc.

Les dépenses consacrées à ces activités agricoles contribuent à accroître l'efficacité du secteur, la productivité et la croissance des revenus en augmentant le capital physique ou humain et/ou en réduisant les contraintes budgétaires inter-temporaires.

Toutefois, le secteur privé sous-investit généralement dans ces activités en raison de la présence d'une défaillance du marché (p. ex. la bonne nature de la recherche et du développement dans le secteur public, les externalités positives liées à l'amélioration des conditions du sol et de l'eau; le manque d'accès au crédit concurrentiel en raison de l'information asymétrique entre les producteurs et les institutions financières, etc.). De même, le risque élevé auquel sont confrontés les producteurs agricoles, en particulier les petits exploitants incapables de se protéger contre les risques, exige

souvent l'intervention du gouvernement en termes de redistribution des revenus pour soutenir les petits exploitants en détresse à la suite de mauvaises récoltes et de pertes de bétail causées par les ravageurs, les sécheresses, les inondations, les défaillances d'infrastructures ou les changements de prix importants.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont essentielles pour remédier à ces défaillances du marché et au besoin périodique de redistribution des revenus. Cela conduit à plusieurs indicateurs potentiels pour les objectifs de développement durable, notamment: a) le niveau des dépenses publiques en agriculture (DPA); b) la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, et c) l'IOA pour les dépenses publiques.

Un indicateur qui mesure les niveaux de DPA ne tient pas compte de la taille d'une économie. Si deux pays, A et B, ont le même niveau de DPA, et la même contribution agricole au PIB, mais que l'économie du pays A est 10 fois celle du pays B, fixer les mêmes niveaux cibles pour le DPA ne tient pas compte de la taille économique.

Un indicateur qui mesure la part de l'agriculture dans les dépenses publiques ne tient pas compte des contributions relatives du secteur agricole au PIB d'un pays. Prenons deux pays de la même taille économique, C et D, où l'agriculture contribue 2 % au PIB de C, et 10 % au PIB du pays D. Si les dépenses publiques totales étaient égales dans les deux pays, C ferait l'expérience d'un investissement relatif plus important dans l'agriculture que D. Si les dépenses publiques totales différaient, le résultat pourrait être amplifié ou dilué.

L'indice IOA tient compte de la taille économique d'un pays, de la contribution de l'agriculture au PIB et du montant total des dépenses publiques. Bien que l'indicateur ne permette pas l'établissement d'une cible universelle et réalisable, il est utile d'interpréter l'IOA en combinaison avec son numérateur et son dénominateur séparément, soit : la part de l'agriculture dans les dépenses publiques et la part de la valeur ajoutée du PIB dans l'agriculture.

4.b. Commentaire et limites

Commentaires et limites :

Comme le numérateur de ces données est basé sur des sources administratives, il n'y a pas d'intervalle de confiance ou d'erreur type associé aux données sur les dépenses publiques. Pour le dénominateur, les données des comptes nationaux ne fournissent généralement aucune information sur l'erreur type ou l'intervalle de confiance.

La principale limite de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que les dépenses du gouvernement central. Dans la mesure où certains pays peuvent avoir une intervention plus importante des gouvernements infranationaux dans l'agriculture, cela ne sera pas pris en compte.

4.c. Méthode de calcul

Méthodologie

Méthode de calcul:

IOA = Part de l'agriculture dans les dépenses publiques/part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB

Où:

Part de l'agriculture dans les dépenses publiques =

(Dépenses du gouvernement central pour l'agriculture/dépenses totales du gouvernement central) * 100

L'agriculture se réfère à la catégorie 042 du CFAP (agriculture, foresterie, pêche et chasse) ; et

Part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB =

(Valeur ajoutée agricole/PIB)* 100

L'agriculture désigne la division A de la CITI Rév. 4 (agriculture, foresterie, pêche et chasse), égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national (ii) au niveaux régional

Traitement des valeurs manquantes:

• Au niveau national:

Les valeurs manquantes des dépenses publiques dans l'agriculture en 2018 ont été imputées à partir des données de 2017 fournies par les pays.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux de 2018 sont basés sur des données mixtes de données normales de pays pour lesquels des données sont disponibles et de données imputées pour ceux dont les données ne sont pas disponibles. Pour la période de 2001 à 2017, les agrégats régionaux et mondiaux sont basés sur ceux des pays pour lesquels des données sont disponibles. Cela peut conduire les utilisateurs à interpréter ces agrégats comme se rapportant à tous les pays de la région, ce qui équivaut à traiter les pays dont les données sont manquantes comme s'ils étaient les mêmes que ceux pour lesquels les données sont disponibles.

4.g. Agrégations régionales

Agrégats régionaux :

Les estimations mondiales et régionales sont compilées en additionnant d'abord séparément les quatre composantes individuelles de l'indice, soit : les dépenses publiques pour l'agriculture, les dépenses publiques totales, la valeur ajoutée de l'agriculture et le PIB. Celles-ci sont ajoutées uniquement pour les pays d'une région (ou du monde) pour lesquels toutes les composantes sont disponibles, et l'indice est ensuite calculé pour cette région plus vaste.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données

Description:

Des données sont disponibles pour une centaine de pays sur une base régulière.

Séries chronologiques:

De 2001 à 2018

Désagrégation :

Comme cet indicateur est basé sur les données des comptes nationaux et sur les dépenses totales du gouvernement central, il ne permet pas la désagrégation selon les caractéristiques démographiques ou géographiques.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des écarts :

Comme la FAO ne modifie pas les données sur les dépenses publiques communiquées par les pays et utilise les estimations des comptes nationaux publiées par la Division des statistiques des Nations Unies (où certaines données nationales peuvent être imputées), il ne devrait pas y avoir de différence entre les données communiquées par la FAO et les chiffres nationaux.

7. Références et documentation

Références

URL:

www.fao.org

Références:

FAOSTAT domaine des dépenses publiques pour l'agriculture http://www.fao.org/faostat/fr/#data/IG

FMI Manuel des statistiques de finances publiques 2014 https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/GFSM 2014 FRE.pdf

Page: 7 of 7